



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111107-17284-DE-1-1_0
Date de signature : 09/11/11
Date de réception : mercredi 9 novembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2011.1174**

Séance publique du

7 novembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET  
EXCEPTIONNELLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES  
ASSOCIATIONS**

Le 07/11/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 octobre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Catherine SILVESTRE, M. Robert FOUQUET à M. Yannick DECARA, Mme Patricia LARNAUDIE à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Francis TAULAN, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

**Excusés sans pouvoir :**

M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre GALLESE, M. Henri MATAS, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation

- Informatique et RRH

Direction des Relations avec les Associations

**RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07/11/11**

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique** : DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE  
ET COMMERCANTE

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET  
EXCEPTIONNELLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES  
ASSOCIATIONS - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville apporte, chaque année, son soutien aux associations en attribuant des subventions destinées à couvrir une partie de leurs frais de fonctionnement, ou à encourager des opérations ponctuelles de la vie associative.

De la même façon, en raison de leur rôle dans le maintien du lien social dans les quartiers, les Comités d'Animation et de Promotion (CAP) reçoivent chaque année de la Ville, un soutien financier.

Des subventions sont également versées aux Unions Locales de Syndicats - Bourses du Travail qui mettent en place, au niveau municipal, des actions d'information et de soutien en direction notamment des salariés et des retraités en difficulté.

Les tableaux ci-après comportent des renseignements sur les associations et leur objet, le montant global des subventions accordées en 2009 et 2010 par la Ville, le montant de la subvention proposée en 2011, ainsi que le projet d'utilisation de ces fonds.

Sachant que ces attributions ont été validées le 21 septembre 2011, je vous demande, **mes chers collègues, de bien vouloir**

**#ATTRIBUER** des subventions de fonctionnement, pour un montant de **15 900 €** aux associations qui figurent sur le tableau ci-dessous.

**#DIRE** que la dépense en résultant sera imputée à la rubrique 92025-6574, numéro d'opération 1676 qui présente les disponibilités suffisantes.

**#ATTRIBUER** des subventions exceptionnelles, pour un montant de **7 000 €** aux associations qui figurent sur le tableau ci-dessous.

**#DIRE** que la dépense en résultant sera imputée à la rubrique 92025-6748, numéro d'opération 1667 qui présente les disponibilités suffisantes.

**#ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement, pour un montant de **9 500 €** au comité d'animation et de proximité « LA VIE AU SUD ».

**#DIRE** que la dépense en résultant sera imputée à la rubrique 92025-6574, numéro d'opération 1428 qui présente les disponibilités suffisantes.

**#ATTRIBUER** des subventions de fonctionnement, pour un montant de **8 000 €** aux unions locales de syndicats qui figurent sur le tableau ci-dessous.

**#DIRE** que la dépense en résultant sera imputée à la rubrique 9290-6574, numéro d'opération 1751 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2011.1174 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET  
EXCEPTIONNELLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES  
ASSOCIATIONS**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 51</b>
<b>Présents</b>	<b>: 43</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 51</b>
<b>Pour</b>	<b>: 51</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 09 novembre 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

92025-6574-1676

<b>N° TIERS</b>	<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011 (déjà versé)</b>	<b>Proposition 2011</b>	<b>Convention</b>	<b>OBJET</b>
25442	ASSOC. DES UNIVERSITAIRES ET CHERCHEURS POUR INSTITUT ETUDES ET CULTURES JUIVES	0 €	4 000 €	0 €	3 000 €	non	Favoriser à Aix-Marseille la création d'un établissement public de haut niveau pour l'enseignement, la recherche et l'animation culturelle d'intérêts juifs dans la région.
61909	POMPIERS SANS FRONTIERES	0 €	0 €	5 000 € (1er acompte)	7 000 € (solde)	non	Développement des systèmes de sécurité civile dans les pays émergents
9342	CATHEdraLE VIVANTE	0 €	5 000 €	0 €	5 000 €	non	Coopérer à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine culturel et architectural de la cathédrale Saint Sauveur.
61601	CLUB CYNOPHILE AIXOIS	600 €	0 €	0 €	600 €	non	Education des chiens des adhérents.
48945	AMICALE COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORET AIX SUD	300 €	0 €	0 €	300 €	non	Réunir dans la convivialité les membres du comité communal des feux de forêts.

**TOTAL: 15 900 €****ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

92025-6748-1667

<b>N° TIERS</b>	<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Proposition 2011</b>	<b>Convention</b>	<b>OBJET</b>
21413	COMITE DE COORDINATION DES ASSOCIATIONS DE PUYRICARD	500 €	0 €	2 000 €	non	Aide exceptionnelle.
9321	LES PETITS CHANTEURS D'AIX	0 €	0 €	5 000 €	non	Célébration du 50ème anniversaire de l'association.

**TOTAL: 7 000 €****ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT  
AU COMITE D'ANIMATION ET DE PROXIMITE**

92025-6574-1428

<b>N° TIERS</b>	<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Proposition 2011</b>	<b>Convention</b>	<b>OBJET</b>
38304	LA VIE AU SUD	9 500 €	9 500 €	9 500 €	non	Animation sociale, culturelle, éducative et festive dans les quartiers sud.

**TOTAL: 9 500 €**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**  
**AUX UNIONS LOCALES DE SYNDICATS**

9290-6574-1751

<b>N° TIERS</b>	<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>Proposition 2011</b>	<b>Convention</b>	<b>OBJET</b>
11649	UNION LOCALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIERE D'AIX EN PROVENCE	4 000 €	4 000 €	4 000 €	non	Organisation syndicale de salariés.
11650	UNION LOCALE CGC	4 000 €	4 000 €	4 000 €	non	Défendre, promouvoir la doctrine, l'action et le développement de la confédération française

**TOTAL: 8 000 €**

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PROJET  
VOTEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 SEPTEMBRE (2011.994)**

**Entre :**

La ville d'Aix-en-Provence, représentée par son Maire, Maryse JOISSAINS-MASINI, ou par Madame l'Adjoint délégué, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 26 septembre 2011

désignée sous le terme «**La Ville**»

d'une part,

et,

L'Association dénommée « **Effort Artistique** », association régie par la loi du 1er Juillet 1901, dont le siège social est situé Oustau de Prouvenco, Parc Jourdan, 8 bis avenue Jules Ferry, 13100 Aix en Provence, numéro de SIRET 502 486 293 00017 représentée par son président en exercice.

désignée sous le terme «**l'Association** »

d'autre part,

**PREAMBULE**

La ville d'Aix-en-Provence a :

par délibération du 26 septembre 2011 n°2011.994, adopté une convention de projet établie avec l'Association sur la base d'un montant de 26 906,90 €.

un premier versement de 4 906,90€ a été effectué au mois de septembre 2011 au titre de la mise à disposition du Théâtre du Jeu de Paume.

Un montant de 22 000€ avait été prévu lors de la même séance au titre du fonctionnement.

Il convient aujourd'hui de distinguer d'une part 10 000 € destinés à la préparation et à la représentation de la Pastorale Maurel et d'autre part, 12 000€ à verser sous forme de subvention d'équipement et destinés notamment à la mise en sécurité des décors du spectacle.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

**Article 1**

L'article 3 de la convention, intitulé «Montant de la subvention et conditions de paiement» est modifié ainsi que suit :

« Au regard des actions et projets précités, le montant de la subvention accordée par la ville s'élèvera pour l'exercice 2011 à  $4\,906,90\text{€} + 10\,000\text{€} + 12\,000\text{€} = 26\,906,90\text{€}$

Le montant de la subvention de 10 000€ et le montant de la subvention d'équipement de

12 000€ seront versés en une seule fois après le vote du conseil Municipal approuvant l'avenant ».

**Article 2**

Toutes les autres clauses de la convention de projet établie entre la Ville et l'Association demeurent inchangées.

Pour la Ville  
(Date et signature)

Pour l'Association  
(cachet et signature)